

LES AGACEMENTS DU RÉSEAU ANTI-ARNAQUES : DES DON EN SOUS-TRAITANCE

Cette rubrique se propose de lister les pratiques commerciales qui ont le don d'agacer le **Réseau Anti-Arnaques**.

Nous allons suivre chaque semaine les états d'âme de **Martial**, retraité, consommateur avisé et exigeant, confronté aux promesses publicitaires les plus variées.

Martial vient d'être sollicité à son domicile par un jeune homme fort sympathique qui est venu lui présenter les actions menées en faveur de la protection des espèces animales par la bien-connue fondation **WWF FRANCE**. L'objectif est d'accroître le nombre de donateurs réguliers (par prélèvement bancaire mensuel) sachant qu'un minimum mensuel de 20 € est suggéré. L'entretien s'est déroulé dans un climat serein et respectueux. Tout logiquement, **Martial** a souscrit un tel engagement de soutien financier en faisant remarquer qu'il souscrivait plus pour la cause défendue que pour l'avantage fiscal (puisque non imposable).

Martial a reçu une confirmation et un courrier de remerciement par le service relations donateurs de **WWF FRANCE**. Le même jour, par le plus grand des hasards, il a pu lire un article de presse qui évoquait les efforts déployés par de nombreuses associations caritatives afin d'accroître leurs recettes. Le texte mentionnait le recours à des agences spécialisées afin de solliciter dans la rue, ou par quartier, les consommateurs.

Renseignement pris, **Martial** découvre que c'est le cas pour **WWF FRANCE**. Il en était resté au stade de bénévoles ou de salariés en charge de telles missions et imagine donc le pire : cela pourrait donc signifier que la personne qui est venue le solliciter aurait des objectifs commerciaux à atteindre et serait même commissionnée sur ses « ventes » ? Cette fois-ci, légèrement remonté, il écrit au service donateurs et obtient les explications souhaitées :

« Nous faisons effectivement appel à des prestataires spécialisés pour nos campagnes de recrutement de donateurs. Cela s'explique par plusieurs raisons : d'une part, nous ne disposons pas actuellement des ressources humaines nécessaires en interne pour mener ces actions à grande échelle ; d'autre part, travailler avec des professionnels de ce domaine nous permet d'agir plus efficacement sur le terrain.

*Ces personnes sont mandatées par le **WWF FRANCE**, mais ne font pas officiellement partie de nos effectifs. Elles ont également un salaire fixe et non dépendant du nombre de vente. »*

Martial est plutôt rassuré, mais reste néanmoins déçu : il estime que **WWF-FRANCE** devrait faire preuve d'une transparence parfaite en exigeant que les « prestataires » mentionnent qu'ils ne sont pas salariés de la fondation mais interviennent pour son compte.



INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir, BP 40179, 79205 PARTHENAY cedex (contact@arnaques-infos.org).

SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE** (president@arnaques-infos.org)